

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Tailbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Avril 1878.

LA PEUR DES GENDARMES.

Il y a quelques jours, nous disions : « En attendant qu'on propose la suppression des gendarmes... » On n'a pas attendu longtemps. Les journaux républicains ont annoncé que plusieurs députés radicaux ont le projet de déposer, lors de la rentrée des Chambres, un projet de loi tendant à mettre la gendarmerie sous l'autorité préfectorale.

Ce journal ne demande pas que l'on fasse du gendarme un agent politique entre les mains du préfet, mais il demande que l'on définisse clairement la situation de la gendarmerie vis-à-vis du pouvoir.

Il trouve que la loi donne au gendarme des attributions aussi complexes, dans l'ordre de l'action, qu'au maire, dans l'ordre de la magistrature.

« Il est à la fois un agent politique, puisqu'il rédige des rapports de police; le bras de la justice, puisqu'il arrête les criminels; un soldat, puisqu'il est soumis à une discipline et manœuvre militairement; un huis-sier, puisqu'il est l'introduit et le familier nécessaire du juge de paix, du procureur de la République et du préfet. »

La Presse trouve que cette diversité d'attributions cause de grands embarras. Cependant, ces embarras ne sont pas aussi considérables qu'on veut bien le dire, car il est assez rare qu'un gendarme ne sache pas où commence et où finit son devoir. D'ailleurs, l'obéissance militaire est là pour le lui indiquer. Ce n'est donc pas dans cette diversité de fonctions qu'il faut chercher la pensée de la Presse et son but. C'est dans la politique : elle craint évidemment que le gendarme et ses chefs naturels ne soient pas assez républicains.

En voici, du reste, la preuve :

« Des faits récents, dit ce journal, surtout les scandales électoraux de la période qui commença le 16 mai et prit fin le 14 décembre de l'année dernière, ont montré que cette diversité d'attributions et surtout de dépendances ne laissait pas d'offrir dans la pratique de graves inconvénients; et ils ont conduit quantité d'esprits avisés à se demander non plus de qui dépend le gendarme, — problème, nous l'avons dit, fort ardu et presque insoluble, — mais de qui il doit dépendre. En somme, le gendarme ne se rattache guère au ministère de la guerre que parce que la somme nécessaire à sa solde et à son entretien figure au budget de la guerre, et parce que ses chefs reçoivent aussi leur commission de ce département. Mais dans la pratique ils sont bien plutôt les agents du ministère de l'intérieur et du ministère de la justice que ceux du ministère de la guerre. »

Dès lors, ils doivent dépendre, d'après la Presse, du ministère de l'intérieur.

Quels que soient les détours et les habiles raisonnements dont on se sert, la conclusion est la même. Il faut enlever le gendarme à l'autorité militaire pour en faire un agent politique soumis aux préfets.

Mais c'est désorganiser la gendarmerie et en faire une garde nationale? — Non, ré-

pond la Presse; le ministre de la guerre interviendrait dans l'organisation nouvelle, mais seulement pour fournir des hommes.

En d'autres termes, on veut pour gendarmes des hommes dressés et habitués à la pratique de l'obéissance passive; c'est pourquoi on les demande à l'armée. Mais on ne veut pas de gendarmes serviteurs de la discipline et de la loi : on veut des gendarmes obéissant à un préfet, représentant d'un parti politique.

Il est bon de signaler cette tendance des républicains à s'emparer de toutes les forces militaires au profit de leur parti, sans s'occuper le moins du monde des conséquences que peuvent avoir leurs actions.

Ce n'est pas tout. La Presse affirme qu'il n'y a là qu'une simple question administrative qui peut être résolue par une transposition de chapitre introduite dans le budget.

C'est dans cette modification purement administrative, et qui nécessiterait à peine l'intervention du pouvoir législatif, qu'elle entrevoit la solution de la question posée inopinément par divers scandales.

Ainsi, il suffirait d'un simple décret administratif pour éviter de présenter une loi au Sénat, qui certainement la repousserait.

On le voit, ces amis de la liberté, du suffrage universel, de la légalité, ne visent qu'à tyranniser la liberté des masses, à forcer le suffrage universel de se déclarer pour eux, et à préparer un semblant de légalité pour ceux de leurs actes qui s'en éloigneront le plus, quand ils seront complètement les maîtres.

Nous aimerions à savoir ce qu'aurait pensé la Presse si pareil projet avait été mis en avant sous un ministère qui n'eût pas eu l'heur de lui être agréable.

Chronique générale.

Le journal l'Estafette insiste de nouveau sur la nouvelle dont il s'est fait l'écho et qui annonçait le passage de M. de Freycinet au ministère de la guerre.

L'honorable ministre des travaux publics, ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur des mines, était assurément dans sa sphère en présidant à l'exécution de notre réseau de chemins de fer et des voies navigables.

Mais, pour être ministre de la guerre, et pour présider à l'organisation des armées françaises, nous ne lui connaissons qu'un titre, c'est d'être l'ami et le confident de M. Gambetta qui, en sa qualité d'avocat, se croit naturellement le plus grand stratège des temps modernes.

On sait qu'il a fait ses preuves pendant la mémorable campagne de 1870 et 1871.

Les préparatifs militaires de l'Italie, qui sont poussés avec une grande vigueur, suivant les renseignements de nos agents diplomatiques, commencent à préoccuper notre Gouvernement beaucoup plus qu'on ne l'a cru jusqu'ici.

Il y a évidemment de l'inquiétude, s'il faut se rendre à l'évidence des faits, et cette inquiétude s'est déjà manifestée par un échange de notes diplomatiques entre les deux Gouvernements.

On sent l'influence de l'Allemagne qui agit sur l'Italie en prévision de quelque événement prochain.

Est-ce cela qui aurait enfin déterminé l'envoi récent d'un de nos officiers généraux de l'arme du génie en Italie, sous le prétexte d'y aller faire un voyage d'agrément ?

Nous croyons savoir de source très-certaine qu'il est question d'appeler M. Antonin Proust, député des Deux-Sèvres, à un poste diplomatique.

M. Antonin Proust, qui est l'ami de M. Gambetta, serait déjà pourvu de ce poste sans une certaine opposition de M. Waddington; mais, aujourd'hui, les difficultés paraissent écartées, et la France aura bientôt un nouveau représentant républicain à l'étranger. M. Gambetta sait au moins caser ses amis.

LES PROJETS DE M. DE BISMARCK.

Les appréciations de l'Univers confirment les prévisions de l'Assemblée nationale, en ce qui concerne les plans secrets de M. de Bismarck, relativement à la Pologne, et partant, à la Hollande et à la Belgique, situés dans la zone des intérêts prusso-allemands.

On répand partout en Pologne des milliers de brochures sur lesquelles la censure russe, pourtant si vigilante d'ordinaire, ferme actuellement les yeux; on y prépare l'opinion à l'éventualité d'une occupation militaire par la Prusse.

Voici l'extrait d'une lettre du correspondant de l'Univers, qui jette une certaine lumière sur le projet prussien, projet conçu dès l'origine des complications d'Orient :

« Qu'on se rappelle maintenant qu'il y a un an à peu près on a rédigé dans les bureaux du gouverneur de Varsovie des statistiques du royaume de Pologne en allemand; que les reptiles prussiens, pendant tout le temps de la guerre, répandaient périodiquement le bruit d'un soulèvement prochain de la Pologne, cherchant à motiver de cette manière une occupation militaire de ce pays par la Prusse, comme prologue d'une annexion, dont d'autres journaux à gages parlaient, dans d'autres articles, comme d'une nécessité géographique, stratégique et politique; qu'on se rappelle aussi que M. de Bismarck lui-même a laissé voir très-clairement, dans certains entretiens avec des personnages polonais, que cette annexion entraînait dans ses idées, et on jugera certainement qu'il y a beaucoup de probabilité dans les bruits dont je viens de parler. L'annexion de la Pologne jusqu'à la Vistule d'un côté, celle de la Hollande d'un autre côté, voilà un projet qui expliquerait suffisamment le rôle de la Prusse dans l'affaire d'Orient, et la Russie se trouve aujourd'hui dans la nécessité d'en passer par là ou de rester isolée en face de l'Angleterre et de l'Autriche. »

Ce qui prouve que les républicains ont horreur de la candidature officielle.

Les journaux de la gauche rendent compte des manifestations qui ont eu lieu dimanche dernier à Auch, à la suite du succès remporté par le candidat radical.

Après avoir énuméré la liste des orphéons et des musiques municipales qui, dans le courant de la journée du lundi, sont venus donner des aubades à M. Jean David, ces mêmes journaux ajoutent que, « le soir, la mairie était illuminée. »

On pourrait facilement voir là une preuve

et un aveu de l'intervention de l'administration municipale dans cette élection. Il est, en effet, peu croyable qu'une administration qui manifeste aussi officiellement sa joie du succès d'un candidat, n'ait pas, pour assurer ce succès, employé quelques-uns des moyens en son pouvoir.

Cette illumination municipale éclaire bien un peu certains agissements administratifs dont les journaux conservateurs du Gers ont signalé l'existence.

Dédié à ces bons Gobe-Mouches.

On lisait dans la République française le 7 avril :

« Ce monstre qu'on appelle l'opinion publique est un vrai enfant terrible, exigeant et insatiable, dont on peut se moquer quelquefois, mais à la condition de beaucoup lui promettre, comme on fait aux enfants gâtés, sauf à ne rien lui donner dès qu'il s'est endormi ! »

C'est le journal de M. Gambetta qui dit cela. — Qu'en pensent les naïfs qui se laissent duper par les programmes, et par les promesses du parti de M. Gambetta ?

Nous lisons, dans une correspondance adressée de Paris au Courrier de Bruxelles, le passage suivant où il est question d'un voyage que M. Gambetta viendrait de faire à Berlin :

« Puisque j'en suis à M. Gambetta, je dois vous faire part d'un bruit qui court encore très-sécrètement et qui me paraît fort vraisemblable, étant donnée l'envie extrême du chef des gauches de jouer, dans les circonstances que traverse l'Europe, un grand rôle extérieur. La direction du parti républicain ne lui suffit plus, et, comme il gouverne le gouvernement, il veut profiter de son pouvoir pour suivre une politique à lui en dehors du petit train-train du ministère des affaires étrangères. En se rendant à Nice, l'ex-dictateur aurait tout simplement pris le chemin des écoles pour se rendre à Berlin. Il ira voir M. de Bismarck, comme il a été voir M. Crispien. »

Son voyage se rapportait à d'anciens projets dont je vous ai déjà entretenu et qui vous intéressent directement autant que nous. Il paraît que c'est M. Gambetta qui avait eu l'idée de faire proposer au gouvernement allemand, par l'entremise de M. de Saint-Vallier, son homme d'affaires à Berlin, la rétrocession de la Lorraine, moyennant l'assurance de la neutralité de la France pour les entreprises de l'Allemagne sur la Hollande et la Belgique. Les ouvertures de M. de Saint-Vallier n'auraient abouti à rien.

M. de Bismarck avait rejeté bien loin l'idée de rendre Metz, pensant probablement qu'il n'avait pas besoin de la permission de la France pour prendre ce qui pourrait lui convenir de la Hollande ou de la Belgique. Mais, aujourd'hui, les choses ne sont plus les mêmes. La nouvelle phase où est entrée la question d'Orient par suite de l'hostilité déclarée de l'Angleterre peut rendre le concours ou l'abstention de la France utile à l'exécution du plan de l'Allemagne.

M. Gambetta aurait jugé le moment favorable pour renouveler une démarche auprès de M. de Bismarck.

D'un autre côté, le Post, journal de M. de Bismarck, annonce que le chef de l'opportu-

nisme serait venu *incognito* à Berlin et en serait reparti de même.
Nous nous abstenons de toutes réflexions ; un commentaire serait superflu.

AFFAIRES D'ORIENT.

UNE NOUVELLE NOTE GORTSCHAKOFF.

Voici le résumé d'une nouvelle note que le chancelier russe aurait adressée aux puissances :

« Le prince Gortschakoff exprime son étonnement de ce que le gouvernement autrichien n'ait pas cru devoir prendre sous sa protection la Bosnie et l'Herzégovine ou tout au moins donner à ces provinces les moyens d'organiser les réformes et de créer les institutions signalées dans le mémorandum du comte Andrassy.

« Ce sont les intérêts des puissances signataires du traité de Paris, pris dans leur ensemble, qui donnent à cet acte diplomatique son caractère européen. Mais si ces intérêts sont considérés séparément, ils ne touchent chacun que telle ou telle puissance.

« Que ces intérêts, au contraire, soient considérés séparément ou dans leur ensemble, tous concernent matériellement la Russie.

« C'est pourquoi le gouvernement russe croit que l'entente de puissance à puissance sur les modifications à apporter au traité de Paris permettrait de formuler une base pour rendre à ce traité son caractère de garantie collective.

« L'empereur de Russie, poursuit la circulaire, déplore qu'une puissance quelconque ne crût pas pouvoir donner son adhésion à la spécification préalable de ses intérêts, et qu'elle empêchât ainsi l'adoption de la seule base qui permettrait au Congrès d'avoir un résultat heureux. Mais Sa Majesté ne saurait accepter la responsabilité des complications qui pourraient être la conséquence d'un semblable refus.

« Le prince Gortschakoff conclut qu'il ne peut admettre que ce soient les résultats de la guerre qui aient détruit le traité de Paris. »

« Il admet seulement que c'est le peu de cas que la Porte faisait de ce traité qui a rendu nécessaires des modifications. »

On mande de Londres à l'Assemblée nationale :

« Lord Beaconsfield refuse tout arrangement. Il trouve que la dernière circulaire du prince Gortschakoff, loin d'éclaircir la situation, fait ressortir plus vivement le refus des Russes de discuter le traité de San-Stefano, et l'intention d'éviter un Congrès.

« Jeudi, lord Beaconsfield s'expliquera dans la Chambre des lords et déclarera que l'action diplomatique du prince Gortschakoff n'est qu'une ruse pour gagner du temps, ou un piège pour forcer l'Angleterre à formuler séparément un plan, ce qui serait un démenti à sa politique. Le noble lord prononcera un discours très-menaçant, et on croit que les relations diplomatiques avec la Russie seront rompues samedi prochain.

« Si les informations de notre correspondant sont exactes et si ses prévisions se réalisent, nous approchons d'une crise terrible, que, d'ailleurs, nous avons toujours regardée comme inévitable. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous avons eu hier soir, vers cinq heures et demie, un orage d'une violence extraordinaire pour la saison. Pendant plus d'une demi-heure le tonnerre a grondé, les éclairs ont brillé comme aux jours de la canicule. Une pluie torrentielle a transformé quelques rues en petites rivières.

L'orage s'est éloigné dans la direction de l'Est. Ce n'est évidemment qu'un orage passager, car le baromètre n'a pas varié d'une façon bien sensible. Il doit donc être attribué à la température exceptionnellement douce dont nous jouissons depuis quelques jours.

Nous apprenons qu'un de nos jeunes compatriotes, M. Pasquier, Henri, élève de

M. Choyer, ancien directeur de l'Ecole mutuelle de Saumur, vient d'être nommé, après concours, professeur de grammaire à l'Ecole des Arts-et-Métiers d'Angers.

Par décret ont été nommés :

Procureur près le tribunal de première instance de Baugé, M. Fuzier-Herman, substitut du procureur de Montargis, en remplacement de M. Hazard, nommé procureur de la République à Montargis.

Juge suppléant au tribunal de Chinon, M. Loiseau, avocat, en remplacement de M. Comte, nommé procureur.

Une vive agitation règne dans tout le Bordelais, par suite des mesures que vient de prendre le gouvernement américain à l'égard des vins d'Europe et qui, en frappant l'importation de ces vins de droits excessifs, équivalent presque à une prohibition d'importer.

La chambre de commerce de Bordeaux vient, en conséquence, d'adresser au président Hayes une lettre pressante où elle se fait l'interprète des plaintes de nos viticulteurs. Il n'est malheureusement nullement certain que ces réclamations soient accueillies.

A partir du 1^{er} mai prochain, des mandats de poste pourront être échangés entre la France et l'Algérie, d'une part, et la Suède, d'autre part. Le montant maximum de chaque mandat est fixé à 350 fr., s'il est payable en France ou en Algérie, et 250 couronnes, s'il est payable en Suède. Les envois d'argent de la France et de l'Algérie pour la Suède donneront lieu à la perception, sur l'expéditeur, d'un droit de 20 c. pour 40 fr. ou fraction de 40 fr. déposés.

Un concours sera ouvert à la Préfecture de Maine-et-Loire, au mois de juillet prochain, pour l'attribution des bourses créées par le Conseil général sous le titre d'encouragement à l'étude des Beaux-Arts.

Sont admis à concourir les jeunes gens âgés de quinze ans au moins et de vingt-trois au plus, domiciliés dans le département depuis dix ans, ou fils de fonctionnaire ou d'employé d'un service départemental ou communal, et qui justifient de l'insuffisance de leurs ressources pour pourvoir à leurs frais d'études et d'entretien à Paris.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 1^{er} juillet prochain, à la Préfecture (1^{re} Division), où le programme leur sera communiqué.

Les candidats qui désirent prendre part aux prochains examens pour l'admission à l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers, doivent requérir, avant le 1^{er} mai prochain, leur inscription à la Préfecture.

Pour être admis au concours, les candidats doivent justifier : 1^o qu'ils sont Français ; 2^o qu'ils auront plus de quinze ans et moins de dix-sept ans le 1^{er} octobre prochain. Aucune dispense d'âge ne peut être accordée.

Le Journal d'Ille-et-Vilaine donne le renseignement suivant aux hommes de l'armée territoriale :

Les hommes de l'armée territoriale appelés sous les drapeaux, pour faire leur période d'instruction, devront avoir les cheveux coupés court ; mais ceux qui portent la barbe et qui désirent la conserver sont autorisés à ne pas se raser.

Voici une décision judiciaire qui vaut certainement la peine d'être signalée :

Le tribunal de Chartres vient d'adopter une jurisprudence qui, sans frapper le sourd d'une incapacité absolue, quant au droit de tester par acte public, respecte néanmoins le texte de l'article 972 du Code civil qui veut que lecture du testament soit donnée au testateur en présence des témoins.

Un jugement de ce tribunal déclare, en effet, nul, le testament authentique d'un sourd, testament qui, ayant été lu à haute voix par le notaire, n'a pas été lu également à haute voix par le testateur.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Présidence de M. le comte HENRI DURFORT DE CIVRAC, président.

Fin de la séance du mardi 9 avril.

Au nom de la 3^e commission, M. le général d'Andigné présente un rapport sur le

legs de M^{me} la comtesse de Caen, et relatif au projet d'organisation de la ferme-école du Prieuré.

M. Guibourd déclare qu'en principe il n'a pas d'objection à faire à ce projet, mais il pense que la commission s'est assurée que les ressources, provenant du legs, suffisent pour réaliser le plan d'organisation qu'on propose.

M. d'Andigné répond que la pensée de M. Guibourd a été celle de la commission, mais il ne voit aucun inconvénient à exprimer explicitement cette pensée pour la rédaction du traité à intervenir et d'ajouter à l'article 5 ces mots : « Dans aucun cas, ces dépenses ne pourront être prélevées sur les fonds départementaux. »

Après une discussion à laquelle prennent part M. Guibourd, M. Guillon, M. Gennevraye, M. le Préfet, M. le Président, M. Chevalier, le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote tous les articles du traité, sauf l'article 1^{er}, relatif au directeur-gérant, qui est renvoyé à la commission.

Séance du mercredi 10 avril.

M. Abellard demande au Conseil s'il ne serait pas d'avis de prier M. le ministre de l'Agriculture d'envoyer un inspecteur général sur les terrains du Prieuré pour nous guider dans les travaux préparatoires de l'École.

M. d'Andigné répond que cela est fait. L'année dernière, M. l'inspecteur général Malo a fait un long rapport dont le Conseil général a eu connaissance, et c'est sur les conclusions mêmes de M. Malo que l'assemblée départementale a statué.

M. le président fait observer à M. Abellard qu'il eût dû s'adresser à la commission chargée de l'examen du legs de Caen et non au Conseil général, qui ne peut statuer instantanément. Du reste, la réponse faite par M. d'Andigné a donné satisfaction à M. Abellard. L'incident est vidé.

Relativement à l'article premier envoyé la veille à la commission, le Conseil autorise M. le préfet à traiter, sur l'avis conforme de la commission départementale déléguée à cet effet par le Conseil, de la gérance sur les bases indiquées au rapport et après une publicité nouvelle.

Le Conseil donne acte à M. le Préfet de ses communications concernant les travaux de chemins de fer, et le remercie de ses démarches près de M. le ministre des travaux publics.

Le Conseil renouvelle avec toute l'énergie possible le vœu pour la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer direct de Nantes à Segré par Candé.

M. Chevalier, rapporteur de la 4^e commission, prie M. de la Bourdonnaye de vouloir bien donner lecture des vœux de la commission spéciale des chemins de fer. Voici ces vœux :

« Le Conseil général émet le vœu que, dans les résolutions législatives ou administratives à intervenir relativement aux chemins de fer de la région de l'Ouest, satisfaction entière soit donnée à tous les intérêts en vue desquels le département de Maine-et-Loire a constitué son réseau de voies ferrées concédées à la Compagnie de Maine-et-Loire ;

« Qu'en outre et conformément à ses vœux précédents :

« 1^o Le chemin d'Angers à La Flèche, par Durtal et Seiches, déjà déclaré d'utilité publique et concédé dans le département de la Sarthe, soit, pour la partie située dans le département de Maine-et-Loire, déclaré d'utilité publique et classé dans le réseau d'intérêt général, concurrentement aux autres lignes du réseau ;

« 2^o Qu'il en soit de même pour le chemin de Segré à Nantes, par Candé ;

« 3^o Qu'il en soit de même pour le chemin de Montreuil-Bellay à Niort, par Thouars. »

Ces vœux, successivement mis aux voix, sont adoptés.

Conformément aux conclusions de M. Chevalier, rapporteur de la 4^e commission, le Conseil refuse son appui à la demande faite par M. le préfet d'Ille-et-Vilaine pour l'obtention du prolongement jusqu'à Cholet d'un chemin de fer projeté entre Rennes et Châteaubriant. Sans méconnaître l'avantage que certaines communes de l'arrondissement de Cholet pourraient retirer de l'ouverture de cette voie ferrée, le Conseil se croit lié par ses engagements envers la Compagnie de Maine-et-Loire.

M. Chevalier donne lecture du rapport de M. le Préfet, qui informe le Conseil qu'au-

cune décision n'est intervenue pour la ligne de Saumur à La Flèche.

M. Gennevraye présente, relativement à cette ligne, le vœu suivant : « Le Conseil général proteste contre toute décision qui tendrait à amener la ligne de La Flèche à Saumur à un point intermédiaire entre Saumur et Angers. » — Après un discours de M. Gennevraye et quelques observations de MM. Abellard et Benoist, ce vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

A propos du chemin de fer de Châteaubriant à Rennes, M. du Reau demande à faire une observation. Ce chemin, bien qu'on ait dit le contraire, est évidemment désiré par plusieurs cantons, notamment ceux de Montrevault et de Champocéaux.

Une discussion s'engage à ce sujet entre M. du Reau et M. Chevalier, lequel proteste contre certaines assertions de son collègue.

M. du Reau demande en outre que, lors de la prochaine discussion des chemins de fer au Sénat, la ligne de Montrevault au Loroux-Bottereau soit vivement appuyée.

Ses collègues lui répondent que cette ligne, faisant partie du réseau départemental, cette recommandation est superflue.

Le Conseil vote ensuite les conclusions suivantes :

« Considérant que la Compagnie de Maine-et-Loire à Nantes, dans le traité passé entre elle et le département, s'est engagée à exécuter et à mettre en exploitation les différents groupes du réseau des chemins de fer, qui ont fait l'objet de la convention, aux clauses et conditions des cahiers des charges, et ce dans le délai de cinq ans à partir de la date du décret déclaratif d'utilité publique qui interviendrait successivement pour chacun des groupes ;

« Considérant que la Compagnie, malgré les réclamations répétées du Conseil général, n'a pas apporté dans les travaux l'activité et les moyens nécessaires pour réaliser l'achèvement du premier groupe, à la date du 28 octobre prochain, à laquelle expire le délai de cinq ans ;

« Considérant qu'il est dès maintenant certain que la seule ligne de ce groupe, qui aura été exécutée dans le délai indiqué au contrat, est celle de Montreuil-Bellay à Angers, laquelle n'est même pas complètement terminée ;

« Le Conseil invite M. le préfet à dénoncer de nouveau cet état de choses à la Compagnie concessionnaire et à faire tous les actes conservatoires des droits et intérêts du département. »

ANGERS.

Dimanche matin, dit le Patriote, on a trouvé criblé de blessures, sur la route de la Membrolle à Avrillé, un homme qu'on a dû transporter à l'hospice d'Angers, où il est mort quelques instants après.

Cet homme avait touché de l'argent la veille à Angers ; on soupçonne un crime qui aurait eu le vol pour mobile. La justice informe.

Une rixe sanglante, dit le même journal, a eu lieu, dimanche soir, au bal de la Glycine, entre civils et militaires. Des coups, suivis de blessures, auraient été échangés.

CHOLET.

On lit dans l'Intérêt public :

« Jeudi dernier, le premier et le deuxième bataillon du 135^e de ligne ont simulé la prise du bourg de Saint-Léger, défendu par le troisième bataillon et le dépôt de ce régiment. L'action, qui a commencé à trois heures précises, ne s'est terminée qu'à quatre heures et demie. Le chef du troisième bataillon avait parfaitement établi sa ligne de défense ; vigoureusement attaqué sur plusieurs points à la fois, il a opposé une énergique résistance.

« M. le général Bonnetou et M. le colonel du 135^e présidaient à ces intéressantes manœuvres qui avaient attiré à Saint-Léger un grand nombre d'habitants de Cholet. La bonne tenue et l'entrain du régiment ont été remarqués. »

— On lit dans le même journal :

« Mardi dernier, 9 avril, M^{me} Marie-Louise Nourisson, âgée de 66 ans, qui habitait chez M. T..., à la petite caserne de Cholet, s'étant endormie sans avoir songé à éteindre la chandelle qui brûlait sur sa table de nuit, se réveilla tout à coup en proie à de vives douleurs et environnée de flammes ; le lit était en feu. On accourut, on prodigua les soins les plus empressés à M^{me} Nouris-

son, mais ses brûlures étaient si graves qu'il fut impossible de la sauver: elle expira le lendemain.

LOCHES.

Un cas assez singulier, et nous pouvons dire des plus rares, s'est présenté la semaine dernière devant le tribunal de Loches.

Le 22 janvier dernier, Pierre Delouzil-rière et Anne Verrier, demeurant tous les deux à Bournan, contractaient mariage devant M. René Viau, agissant en qualité d'adjoint de cette commune.

Mais, la veille, le conseil municipal de cette commune avait procédé à de nouvelles élections du maire et de l'adjoint, et M. Viau n'avait point été réélu en cette qualité.

Le mariage avait donc été célébré par une personne n'ayant plus caractère pour remplir les fonctions d'officier public de l'état civil. Il était dès lors radicalement nul.

Sur les conclusions du ministère public agissant d'office, le tribunal de Loches a prononcé la nullité du mariage. Les époux Delouzilrière-Verrier, qui ne sont plus mariés, devront retourner devant l'officier de l'état civil, — le bon, le vrai, cette fois, — et contracter un nouveau mariage.

Cette situation anormale soulève une quantité de questions qui ne sont pas de notre compétence, et nous laissons à la sagacité du lecteur le soin de les résoudre.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

NANTES.

La revue de dimanche dernier.

Dimanche, à midi, toutes les troupes de la garnison de notre ville, dit l'Espérance du peuple, traversaient nos rues, se rendant au Petit-Port, pour y être passées en revue par le général de Cissey, commandant le 41^e corps d'armée.

Aussitôt leur arrivée, l'infanterie, l'artillerie à pied, les soldats d'administration et les douaniers, sont venus se ranger sur une longue ligne, coupant le champ de manoeuvres dans toute sa longueur. En arrière, sur une autre ligne parallèle, étaient placés cinq escadrons du 41^e dragons, une batterie d'artillerie, les fourgons et les ambulances du 41^e corps.

Bon nombre de cavaliers, de riches équipages circulaient aux abords et toutes les voitures disponibles ainsi que les bateaux à vapeur avaient amené et versé autour de la piste une foule énorme de curieux et d'élégantes et fraîches toilettes.

A une heure, le tambour battait aux champs et toutes les sonneries annonçaient l'arrivée du général commandant; peu d'instants après il passait sur le front des troupes, entouré des généraux Clémour, Le Poitevin de Vaubois, Janin, Féline et Ségrétain, des intendants militaires et d'un brillant corps d'officiers d'état-major.

Le défilé a commencé presque aussitôt; le général, placé devant la grande cantine du champ de manoeuvres, répondait avec un contentement marqué au salut des régiments et des officiers et semblait heureux et fier de la belle tenue des troupes dont il allait prendre le commandement.

Pendant ce défilé, la musique des différents corps et les fanfares de l'artillerie et des dragons ont exécuté les meilleurs morceaux de leur répertoire.

Tout autour de nous, chacun s'extasiait sur l'ordre et la régularité des mouvements exécutés par les troupes, et voulait voir et saluer le général de Cissey, dont la bravoure, l'énergie et les services leur étaient connus d'avance.

Chacun cherchait, sous l'uniforme et sous le casque, un ami, un frère, un parent, parmi ces braves qui défilaient au pas, avec un entrain et dans un ordre aussi parfait. C'était une véritable fête; malheureusement la pluie est venue rompre le charme, chasser la foule et la disperser avant l'heure.

Le tirage de la Loterie de Saint-Vincent de Paul aura lieu le mardi de Pâques, à 2 heures, au siège de la Société, rue Basse-Saint-Pierre.

Les personnes qui voudraient bien offrir des lots sont priées de les déposer chez le concierge de la Société, ou entre les mains de l'un des membres de l'œuvre.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 14 avril 1878.
Versements de 76 déposants (22 nouveaux), 12,260 fr. 25 c.
Remboursements, 4,938 fr. 96 c.

LE CHANT NATIONAL.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« La Chambre des députés n'a pu parvenir à donner à la Marseillaise le caractère d'un chant national. Elle n'en était pas digne. Il n'y a, d'ailleurs, ni loi ni décret qui puisse mettre dans un chant ce qu'il ne contient pas. Un chant national doit être l'expression de sentiments communs à tout un peuple, d'une foi commune, de traditions et d'espérances communes.

« La France n'a pas de chant national. Quel poète le lui donnera ? Mais plutôt quel événement irrésistible, quel chef incontesté réunira tous les Français dans la forte et vivante unité du sentiment national ?

« En attendant, les poètes travaillent. Que l'amour de la patrie leur soit en aide !

« L'un de nos concitoyens nous adresse la pièce suivante qu'il intitule : *Essai d'hymne patriotique*. Il s'est proposé d'écrire un chant populaire en l'honneur de la France, qui puisse convenir à la France seule, sans mélange de susceptibilités de partis. Thème difficile. L'auteur a-t-il réussi ? Le public en jugera. »

ESSAI D'HYMNE PATRIOTIQUE.

De l'univers quelle est donc la contrée
Que Dieu voulut, par-dessus tout, bénir ?
Dont le climat, la zone tempérée
Permet aux bleds, aux raisins de mûrir ?
Où, dans le sol, en jetant la semence,
L'homme est toujours sûr de la voir germer ?
Amis, amis, n'est-ce donc pas la France,
Est-il encor besoin de la nommer ?

II.
Où la gaieté jamais se revêt-elle
De plus d'esprit et d'amabilité ?
Où le génie a-t-il une étincelle
Qui jette au loin plus de vive clarté ?
Qui vient plus vite en aide à la souffrance,
Lorsqu'il s'abat sur la terre un fléau ?
Amis, amis, n'est-ce donc pas la France ?
Son nom, de tous, n'est-il pas le plus beau ?

III.
A la beauté qui rend le plus hommage
Et sait le mieux exprimer son amour !
Où trouve-t-on plus d'ardeur, de courage,
Quand des combats se lève le grand jour ?
Le monde entier, sans le dire, le pense,
Et, malgré lui, les yeux fixés sur nous,
Il nous envie et le ciel de la France
Et son beau nom à notre cœur si doux.

IV.
Fût-il jamais nation plus guerrière
Pour secourir les peuples opprimés ?
Pour l'arrêter, est-il une barrière,
Quand pour le droit ses soldats sont armés ?
Qui sait le mieux pardonner une offense
Et d'un vaincu respecter le malheur ?
Amis, amis, n'est-ce donc pas la France,
Dont l'univers proclame la valeur ?

V.
Gloire à jamais, gloire à notre patrie
Que l'Eternel comble de ses bienfaits !
Ah ! respectons cette mère chérie :
Assurons-lui le bonheur et la paix !
Par nos travaux donnons-lui l'abondance,
Pour qu'en tous lieux on répète avec nous :
Rien n'est si doux que le ciel de la France,
Et son grand nom est le plus beau de tous !

PENSÉES VAGABONDES.

Le succès n'est pas plus la gloire que la force n'est le courage.

Si le règlement militaire ne donne pas à l'esprit comme à la personne du soldat un uniforme et un sabre, l'armée est d'avance vaincue et mise en déroute.

La vie ressemble à une maison que quelques-uns de ses habitants embellissent et que la plupart détériorent, mais dont aucun ne peut changer la structure et les matériaux.

L'homme qui croit à son libre arbitre ne devrait pas se plaindre s'il est malheureux, c'est qu'il a mal choisi.

Ce qui donne à la femme les griffes du démon, c'est qu'on le peint avec les ailes de l'ange.

Les sceptiques doutent de tout, et par une étrange inconséquence, ils veulent qu'on ajoute foi à leur parole et qu'on adopte leur doctrine : en dépit de leurs incertitudes, ils ont toute l'obstination du fanatisme et l'ardeur du prosélytisme.

La vie humaine est un livre dont la première et la dernière page sont toujours identiquement les mêmes, quel que soit le format du volume et le langage dans lequel il a été écrit.

Les astronomes ne découvrent dans le ciel qu'une seule étoile de Vénus dont l'éclat ne pâlit jamais : d'autres mortels rencontrent sur la terre des milliers d'étoiles de ce nom, mais ce sont des nébuleuses, leurs rayons ne brillent pas longtemps et ne laissent après eux que de tristes cendres.

La politique ressemble à une échelle double où le peuple descend d'un côté à mesure que le tribun monte de l'autre, et, lorsque celui-ci en atteint le faite, le premier git à terre, les membres brisés.

Le monde et ses merveilles, le ciel et ses splendeurs, ne sont pas la propriété de l'homme, mais sont à son usage : Dieu ne les lui donne pas, mais les lui prête.

Les doctrines humaines forment un océan où, comme dans l'onde amère, les plus hardis et les plus habiles nageurs sont les premiers à se noyer.

L'esprit de l'homme n'est pas la source vive, mais il est la baguette de Moïse qui frappe le rocher et en fait jaillir la source.

Les conservateurs, qui se bornent à se défendre sans jamais prendre l'offensive, oublient qu'on ne conserve qu'à la condition d'acquiescer : la ville assiégée ne se débarrasse des assaillants que par de fréquentes et vigoureuses sorties qui vont disperser l'ennemi et le poursuivent jusque dans son camp.

La honte ne porte les hommes politiques à se voiler la face que lorsque leur maladresse a mis autre chose à nu.

Les mésalliances ne sont ni moins fréquentes ni moins malheureuses dans le monde intellectuel que dans le monde social, et, dans l'un comme dans l'autre, elles procèdent plus de la cupidité que de la passion.

Si les hommes ne savent où ils vont, c'est que les ans oublient et que les autres ne veulent pas apprendre d'où ils viennent.

La prodigalité de l'esprit augmente la richesse, tandis que la prodigalité de la fortune diminue ses trésors.

L'orgueil et la sottise sont deux maîtres de maison qui tour à tour s'invitent réciproquement à leur table, et luttent à qui gorgera et enivrera le plus son convive.

Pour les idées et les paroles, comme pour les chiffres, ce n'est pas leur nombre, mais l'ordre dans lequel on les range et les emplois qui fait leur valeur et leur puissance.

L'obéissance forcée est de la révolte en expectative.

Les femmes ont-elles réfléchi que le jour où elles seraient ce qu'on appelle *émancipées*, elles cesseraient d'être *reines* ?... Rien de plus vrai cependant, et l'heure où elles mettront des culottes sera l'heure où elles ne pourront plus les porter.

C'est au nombre et à la diversité des métaux jetés dans la fournaise d'où sortira la cloche que celle-ci doit ses qualités harmonieuses et sonores : de même c'est par le mélange, la variété et la fusion d'éléments multiples, que l'intelligence acquiert sa justesse et sa puissance de retentissement.

Sans dédommager de rien, la résignation peut tout adoucir, comme, sans rien réparer, le repentir peut tout effacer.

On se moque du patriotisme de clocher, et on essaie de le détruire; mais est-ce que sur la mapemonde chaque pays n'est pas une plus ou moins petite paroisse ?...

Les systèmes d'instruction publique devraient se proportionner aux peuples pour qui on les trace, mais on s'obstine à suivre une méthode contraire, et on veut que les peuples se conformerent aux systèmes adoptés; c'est entreprendre de tailler les membres pour l'habit au lieu de tailler l'habit pour les membres.

La piquette devient du nectar dans l'alambic des cabarets en vogue, et l'encre se change en or dans l'écrivoire des auteurs en renom : cette transmutation des liquides n'est pas aussi merveilleuse mais aussi fructueuse que pourrait l'être la transmutation des métaux.

Quand reconaîtra-t-on en France que le Code civil, qui abolit la famille, mène logiquement et fatalement à l'abolition de la patrie ? Les obstacles à la stabilité des propriétés sont des empêchements à la stabilité des institutions.

La loi ne crée pas la puissance paternelle, et ne fait que la régler (quand elle ne la supprime pas) : cette puissance vient de Dieu créateur et doit être éternelle comme lui.

Instruire et séduire sont les antipodes l'un de l'autre.

Le désaccord entre les opinions et les traditions équivalait pour un peuple à ce qu'est pour un individu une fracture dans ses membres.

C'est uniquement dans le monde législatif que les démoisseurs se donnent pour des architectes et sont acceptés comme tels.

Les faits gouvernent le présent ; les idées gouvernent l'avenir.

Les tribuns n'usent pas de la liberté comme d'un droit, mais comme d'un pouvoir, et tout pouvoir tend à devenir excessif.

Les peuples se trompent ordinairement en croyant fonder leur prospérité sur des victoires : les baïonnettes ne sont pas des charrues.

Les républiques durent d'ordinaire assez peu, parce que l'austérité des mœurs et les exemples de dévouement y sont des faits essentiellement transitoires.

L'égalité ascendante est une chimère, mais rien de plus réel et de plus vrai que l'égalité descendante : la plaine ne devient pas montagne, mais la montagne devient plaine..... *circumspice*.

Les Normands vinrent jadis des contrées septentrionales ravager les côtes du sud de l'Europe et envahir l'Angleterre, et voici que les fils des Normands-Anglicisés parlent d'aller ravager les côtes de la Baltique et envahir la Russie : les événements historiques ne seraient-ils donc pas autre chose que les oscillations alternatives du balancier d'une pendule ?..... DICKSON.

Dernières Nouvelles.

M. le général Le Flô, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, vient d'être invité à rejoindre son poste immédiatement.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Aujourd'hui MARDI 16 avril,

Seconde et dernière représentation de

M^{lle} Raffaella Franchino

LUCIE DE LAMMERMOOR, grand opéra en 4 actes, musique de Donizetti.

M^{lle} Raffaella FRANCHINO remplira le rôle de Lucie.

Marché de Saumur du 13 avril.

Froment (l'h.) 77	25 25	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité . . . 74	24 39	Huile de lin.	50	—
Seigle 75	14	Graine trèfle	50	—
Orge 65	15 75	— luzerne	50	—
Avoine, bar. 50	11	Foin (dr. c.)	780	65
Fèves 75	15 50	Luzerne	780	55
Pois blancs . . . 80	46	Paille	780	35
— rouges 80	39	Amandes . . .	50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaunes . .	50	—
Farine, culas. 137	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza 65	—	— qualité (52 k. 500)	47	—
Chenevis 50	24	— 2 ^e	—	42
Huile de noix . . 50	90	— 3 ^e	—	38

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877, 1 ^{re} qualité	» à 80
Id., 1877, 2 ^e id.	» à 60
Ordin., env. de Saumur 1877, 1 ^{re} id.	» à 55
Id., 1877, 2 ^e id.	» à 50
Saint-Léger et environs 1877, 1 ^{re} id.	» à 60
Id., 1877, 2 ^e id.	» à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1877, 1 ^{re} id.	» à 50
Id., 1877, 2 ^e id.	» à 45
La Vienne, 1877	» à 45

ROUGES (2 hect. 20).

Soulay et environs, 1877	» à 100
Id., 1877	» à 90
Champigny, 1877	1 ^{re} qualité » à 120
Id., 1877	2 ^e id. » à 100
Id., 1877	1 ^{re} id. » à 90
Id., 1877	2 ^e id. » à 80
Varrains, 1877	» à 100
Varrains, 1877	» à 90
Bourguell, 1877	1 ^{re} qualité » à 110
Id., 1877	2 ^e id. » à 100
Id., 1877	1 ^{re} id. » à 90
Id., 1877	2 ^e id. » à 80
Restigné 1877	» à 100
Id., 1877	» à 90
Chinon, 1877	1 ^{re} id. » à 85
Id., 1877	2 ^e id. » à 75
Id., 1877	1 ^{re} id. » à 65
Id., 1877	2 ^e id. » à 55

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

LE BON TABLE LA PRIME LE BEAU, l'agréable.

JOURNAL DES JEUNES

De Littérature et d'Instruction, Sciences, Beaux-Arts, Théâtres, etc.

Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois, en grand in-8^o Jésus, 16 pages, 32 colonnes.

Sous la direction de M. Paul PROUTEAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LROLEK, secrétaire de la rédaction.

ABONNEMENTS : 6 fr. par an ; 4 fr. pour six mois.

Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 AVRIL 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %	72	20		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	625			Canal de Suez	725		1 35
4 1/2 %	109	10		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	660			Crédit Mobilier cap.	590		1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	108	95		Crédit Mobilier	145			Société autrichienne	511	25	2 60
Dép. de la Seine, emprunt 1857	495		2 50	Crédit foncier d'Autriche	495			OBLIGATIONS.			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500			Charentes, 500 fr. t. p.	100			Orléans	342	25	
1865, 4 %	514			Est	660			Paris-Lyon-Méditerranée	339		
1869, 3 %	391	25		Paris-Lyon-Méditerranée	1083	75		Est	339	50	
1871, 3 %	388	50		Midi	805			Nord	315		
1875, 4 %	510			Orléans	1337	50		Ouest	340		
1876, 4 %	498			Ouest	1115			Midi	337	75	
Banque de France	3100			Yendée, 500 fr. t. p.	711	25	3 75	Charentes	247	50	
Comptoir d'escompte	690			Compagnie parisienne du Gaz	1255			Canal de Suez	535		
Crédit agricole, 200 f. p.	350			C. gén. Transatlantique	522	50					
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	385										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'hiver, 24 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste, (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
6	45	soir, omnibus-mixte, (s'arrête à Angers).
9	1	soir, omnibus-mixte, (s'arrête à Angers).
1	35	soir, omnibus-mixte, (s'arrête à Angers).
4	10	soir, omnibus-mixte, (s'arrête à Angers).
7	15	soir, omnibus-mixte, (s'arrête à Angers).
10	37	soir, omnibus-mixte, (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte, omnibus-mixte, express.
8	31	soir, omnibus-mixte, omnibus-mixte, express.
9	40	soir, omnibus-mixte, omnibus-mixte, express.
12	40	soir, omnibus-mixte, omnibus-mixte, express.
4	44	soir, omnibus-mixte, omnibus-mixte, express.
10	38	soir, omnibus-mixte, omnibus-mixte, express.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

A LA BELLE JARDINIÈRE

PRIX FIXE

26, rue d'Orléans, 26

PRIX FIXE

SAUMUR

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

GRANDE MISE EN VENTE POUR LA SAISON D'ÉTÉ 1878

La Maison de la BELLE JARDINIÈRE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un assortiment considérable de vêtements des plus nouveaux genres et d'une coupe des plus modernes.

Tous les articles étant faits exclusivement pour cette maison, ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'élegance, de la solidité et surtout du bon marché.

En prévision de la prochaine Exposition, le propriétaire de cet établissement a traité de très-forts achats, ce qui lui permettra de vendre à des prix sans précédent et dans d'aussi bonnes conditions que les premières maisons de Paris.

CHOIX IMMENSE DE COSTUMES POUR JEUNES GENS ET ENFANTS

Modèles les plus nouveaux et les plus variés, vendus à des prix qui défient toute concurrence.

HABILLEMENTS PREMIÈRES COMMUNIONS, DEPUIS 19 FR.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROBERT, AMBROISE.

Les créanciers de la faillite du sieur Robert, Ambroise, boulanger à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver, le vendredi 19 avril 1878, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier,
L. BONNEAU.

A VENDRE

MATÉRIAUX DE DÉMOLITION : Tuffeaux, soliveaux, poutres, portes, croisées, placards, devantures de magasin; tout l'agencement d'un magasin de mercerie, comptoirs; rayonnages, glaces, une fermeture en fer (système Maillard), vieilles ardoises. — S'adresser à M. Delcour, 2, rue Saint-Georges, à Angers. (164)

A LOUER

PRÉSENTEMENT.
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrété, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul RYVEAU, à Pocé.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
Le jeudi 18 avril et jours suivants, à une heure,

A Saumur, à la Salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur,

D'UNE BELLE COLLECTION

DE TABLEAUX

ANCIENS ET MODERNES

D'antiquités, bronzes, faïences et quantité d'autres objets d'art. Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Exposition publique, jeudi 18 avril, de onze heures à une heure. (196)

MODES

Fonds de commerce. — Marchandises. — Matériel. — Droit au bail. S'adresser rue Saint-Aubin, 64, Angers. (178)

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile. S'adresser au bureau du journal.

Communes de Dampierre et de Souzay.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Les Maires des communes de Dampierre et de Souzay préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Souzay, le dimanche 5 mai 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1° 730 mètres courants de terrassements..... 1,788 f. 50
 - 2° 730 mètres courants d'empièvements..... 1,927 20
 - 3° Entretien confortatif pendant le délai de garantie..... 291 36
 - 5° Somme à valoir pour dépenses imprévues..... 92 94
- Total..... 4,100 f.

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer de la première circonscription de Saumur, et à celui de M. l'agent-voyer d'arrondissement, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

AVIS.

M^{me} PICARD-OGER, marchande de parapluies, 52, rue du Portail-Louis, continue les affaires comme par le passé. A son commerce de parapluies, elle a ajouté la **parfumerie**, les **cravates**, la **ganterie**, etc., etc.

VIN DE PROPRIÉTAIRE

(T. LANGLADE, SAINT-GEORGES et BORDEAUX VIEUX). GARANTI RIGOREUSEMENT NATUREL et de premier choix, pour table de maître, au prix de 90 à 120 francs (suivant les distances) la pièce de 225 litres environ, rendu franco de fût, de régie et de port, en gare de destination. BOY ORDINAIRE de table bourgeoise, rouge et blanc, au prix de 70 à 100 francs la pièce rendue, suivant les distances. Veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

LE CAFÉ DE LA PAIX demande de suite un garçon d'office.

M^{me} LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (131)

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien

Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,

à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

UNE BONNE COUTURIÈRE demande une apprentie. S'adresser au bureau du journal.

DREYFUS FRÈRES & C^e

DE PARIS

24, BOULEVARD HAUSMANN,

Concessionnaires du

GUANO

DU PÉROU

Loi du 11 Novem. 1869

ou

GUANO DISSOUS

DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

ou

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA-COLOMA et C^e.

Brest, chez M. E. VINCENT.

Cette, chez MM. A. G. BOYE et C^e.

Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.

Dunkerque, chez M. C. BOUQUET.

Havre, chez M. E. PICQUET.

Landévennec, chez M. E. VINCENT.

La Rochelle, chez MM. FAUSTIN et C^e.

Lyon, chez M. Marc GILLIARD.

Marseille, chez MM. A. G. BOYE et C^e.

Meun, chez M. LE BAIRE et HUARD.

Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.

Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et NARAIRO, MM. JAMONT et HUARD.

Saumur, imprimerie P. GODET.